

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Allocation de rentree scolaire Question écrite n° 12529

### Texte de la question

Mme Marie-Madeleine Dieulangard attire l'attention de Mme le secretaire d'Etat aupres du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, charge de la famille, sur l'allocation de rentree scolaire versee aux familles nombreuses par les caisses d'allocations familiales. Cette allocation est en effet ouverte aux enfants ages de six a seize ans. Or, chacun sait que le cout des etudes a partir de cet age est plus eleve. Aussi, elle lui demande s'il envisage de modifier cette situation en portant l'age d'ouverture de cette allocation de dix a vingt ans.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'allocation de rentree scolaire creee par la loi de finances rectificative pour 1974 du 16 juillet 1974 avait pour finalite de couvrir en partie les frais divers exposes a l'occasion de la rentree scolaire par les familles les plus demunies sur lesquelles pesent plus particulierement les depenses liees a l'obligation scolaire a laquelle leurs enfants de six a seize ans sont tenus. Cette definition de l'allocation de rentree scolaire induit par ellememe les conditions generales d'attribution de la prestation : plafond de ressources permettant de couvrir en priorite les familles les plus modestes et limites d'age correspondant aux ages de la scolarite obligatoire en France. La proposition de reforme tendant a modifier les limites d'age mises a l'attribution de l'allocation de rentree scolaire, outre qu'elle supprime son lien avec la scolarite obligatoire, meconnait l'existence d'un dispositif complementaire qui est celui des bourses de l'enseignement secondaire et superieur qui peuvent apporter une aide mieux adaptee aux enfants de milieu modeste desirant poursuivre des etudes. Neanmoins, le Gouvernement - sensible aux preoccupations des familles modestes dont les enfants poursuivent leurs etudes - a demande aux services d'examiner et de chiffrer la proposition faite par l'honorable parlementaire.

#### Données clés

Auteur: Mme Dieulangard Marie-Madeleine

Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12529
Rubrique : Prestations familiales
Ministère interrogé : famille
Ministère attributaire : famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1994